

que nous proposons aura un nouveau mandat et une nouvelle structure.

[Traduction]

Un sous-comité du Comité permanent de la justice a publié l'année dernière un rapport touchant la recodification du Code criminel. Nous allons en examiner les recommandations et nous entreprendrons une évaluation de la question de savoir si le code actuel sert bien les intérêts de la justice pénale à notre ère moderne.

Nous allons également présenter une mesure législative portant sur la section du droit pénal touchant la détermination de la peine. Cette mesure énoncera clairement les objectifs de la détermination de la peine, prévoira une gamme complète de peines de remplacement, fera ressortir qu'il est préférable d'imposer des peines non privatives de liberté pour des crimes commis sans violence et prévoira un éventail de sanctions intermédiaires là où elles sont appropriées.

Le programme que j'ai décrit très brièvement cet après-midi est vaste et ambitieux. Il est néanmoins également clair que les problèmes auxquels nous cherchons à remédier sont urgents et importants. Je suis impatient de travailler avec mes collègues du Cabinet et avec mes collègues des deux côtés de la Chambre des communes pour relever les défis que présente ce programme. Ce faisant, nous nous engageons à nouveau à respecter ce qui doit constituer notre objectif ultime dans l'administration de la justice, c'est-à-dire assurer et maintenir le système de justice le plus équitable et le plus efficace pour le Canada et pour les Canadiens.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Je remarque que de nombreux députés veulent prendre la parole. Je rappelle à tous que nous passons maintenant à une période de questions et réponses de dix minutes. Plus les questions seront brèves, plus il y aura de députés qui pourront parler.

[Français]

**M. Bernard St-Laurent (Manicouagan):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Elle sera courte, naturellement.

Le ministre vient de mentionner la formation d'un comité national de prévention du crime, au cours de son énoncé. Comme on le sait, souvent ces comités sont formés de hauts spécialistes, avec des rapports qui prennent énormément de temps à arriver, si bien que lorsque les rapports sont produits, finalement, on en est rendu à ne faire que constater l'état des résultats.

J'aimerais connaître, et c'est ma question finalement, la composition de ce fameux comité?

• (1725)

Est-ce que le ministre entend tenir compte, dans la composition de ce comité, de certains nouveaux éléments qui n'ont peut-être jamais été apportés dans ce genre de comités? J'entends entre autres, par exemple, la présence de certaines personnes qui vivent de par leur travail avec des gens qui sont criminalisés, hautement criminalisés d'ailleurs! À titre d'exemple, si le comité était naturellement composé de certaines personnes que

*L'Adresse*

l'on peut considérer comme des habituels dans un tel comité, des avocats, des professionnels qui offrent des services au Service correctionnel, mais peut-être aussi des gens qui vivent avec les criminels chaque jour, et je pense à des agents du Service correctionnel qui oeuvrent tout près des gens qui effectuent des crimes et qui en purgent les peines.

Je sais par expérience qu'à l'intérieur de ces institutions, on est un peu muselé par le secret professionnel. Je comprends que c'est tout à fait naturel parce qu'il est tout à fait normal de ne pas divulguer tout ce qui s'y passe. Ce n'est pas toujours joli et ce n'est pas non plus nécessaire que M. et M<sup>me</sup> Tout-le-monde en prennent connaissance. Mais ces gens-là, qui vivent et qui regardent vivre ces gens qui ont besoin d'aide, ne nous le cachons pas, sont souvent oubliés dans un premier temps, mais sont peut-être les mieux placés pour apporter une aide, peut-être plus simple, une solution un peu plus pragmatique dans ce fameux comité.

Donc, je réitère ma question au ministre. A-t-il déjà pensé à la composition comme telle de ce comité? Quelle en est la composition?

[Traduction]

**M. Rock:** Monsieur le Président, la question du député est très pertinente. Pour être efficace et atteindre les objectifs que j'ai mentionnés, le comité ne pourra pas être composé de spécialistes qui sont coupés de la réalité et qui mettront beaucoup de temps à produire un rapport au lieu de simplement examiner la question et de rédiger leurs conclusions. Il faut que le gouvernement soit près des gens, qu'il soit pratique et qu'il aide les communautés à prendre des mesures concrètes.

Je suis conscient des dangers que le député a signalés. Nous ne pouvons confier au comité un mandat qui l'obligera à poursuivre éternellement ses travaux sans jamais rien réaliser de concret.

Je signale au député que, dans la semaine ou les jours qui viennent, mon ministère enverra à des dizaines de personnes et d'organismes de toutes les régions du Canada un document de travail incluant bon nombre des questions qu'il a soulevées. Mon collègue a parlé de la structure, de la composition et du mandat du comité.

Avant de mettre celui-ci sur pied, nous consulterons les corps policiers, les groupes communautaires, les autres ordres de gouvernement et, comme l'a proposé le député, des personnes ayant une expérience pratique. Les suggestions du député seront aussi les bienvenues. Je lui enverrai d'ailleurs une copie du document de travail. Nous tiendrons compte de ses suggestions lorsque nous formerons le comité.

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est):** Monsieur le Président, je tiens à remercier le ministre de la considération qu'il m'a manifestée lorsque nous nous sommes rencontrés pour la première fois et avons échangé quelques idées. Je le remercie également de ne pas exclure la présentation de mémoires au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants. Je crois que les Canadiens veulent faire connaître leur opinion sur cette loi.

Ma question porte sur le programme de prévention du crime. Je suis au courant du document dont il parle et de l'orientation de